

Fédération Syndicale Unitaire



Réorganisations, transferts, DDEA : Quel gâchis !

Après 9 mois de fonctionnement au sein des DDEA, issues de la fusion de la DDAF et de la DDE, force est de constater que le regroupement dans une direction unique n'apporte aucune réponse positive pour un meilleur service public pour les usagers et pour de meilleures conditions de travail pour les agents.

La fusion DDEA doit être replacée dans le contexte actuel. Les orientations Sarkozy-Fillon sont connues, elles constituent une attaque sans précédent de la Fonction Publique dans ses fondements (embauche sur statut privé, contractualisation, individualisation, salaire au mérite...) et une véritable casse des services publics (non-remplacement de 1 départ en retraite sur 2 en moyenne, 2 sur 3 à l'Agriculture, remises en cause des missions, réductions des moyens de fonctionnement, ...). La volonté de ne pas augmenter les salaires et les pensions (-7,5% de perte de la valeur du point Fonction Publique depuis 2000) va de pair avec ces attaques.

La fusion DDEA constitue aussi un outil pour dégager de nouvelles suppressions d'emplois. Des directeurs de DDEA indiquent que l'un des objectifs qui leur a été assigné est de réduire sensiblement les effectifs (10% de réduction annoncés).

Aucun bilan social préalable (rémunérations, carrières, droits sociaux, action sociale, formation, ...) n'a été réalisé, malgré des demandes insistantes des syndicats, notamment de la FSU, malgré les engagements pris lors de la présentation des projets.

Aucune perspective n'est donnée pour l'évolution de la situation des personnels. Le rapport présenté au CHS du MAP montre les inquiétudes et malaises générés parmi les personnels par les fusions à ce sujet. Pour la FSU, cela doit passer par une harmonisation par le haut des rémunérations et des carrières, par une réelle reconnaissance des métiers, des qualifications et des acquis professionnels.

Les conditions de travail des agents concernés dans les 8 DDEA ne se sont pas améliorées avec la fusion, bien au contraire. De plus, les circuits de décision se sont complexifiés avec un accroissement du nombre de niveaux hiérarchiques.

De nombreux acquis sociaux sont régulièrement remis en cause : horaires et régime RTT, congés, droits sociaux, action sociale, ... Si le nombre de réunions de concertation est conséquent, cela ne signifie pas qu'il y ait eu un véritable dialogue social ! Les demandes et propositions des représentants du personnel sont le plus souvent écartées, les engagements pris non tenus, ...

Des questions importantes restent aujourd'hui en suspens. Il y a un besoin urgent d'une clarification et d'engagements sur l'avenir du Parc : maintien des activités, maintien des effectifs, remplacement des départs, pas de remise en cause des droits acquis, avenir des OPA. Les unités territoriales doivent aussi être maintenues et confortées, avec un développement de leurs missions, en lien avec le site central, pour un meilleur service public technique de proximité.

**La FSU estime
que cette
« réforme » ne
permet pas de
mieux
satisfaire les
besoins sociaux
et les attentes
des personnels**

L'extension des fusions DDEA est d'ores et déjà annoncée, alors que l'évaluation ne doit être définitive qu'à mi-2008.

De plus, cette fusion pourrait n'être qu'une étape dans une réorganisation plus profonde de l'administration de l'Etat au niveau départemental.

Le projet OSE, expérience lancée dans le département du Lot, vise au regroupement de l'ensemble des services de l'Etat au sein de la préfecture.

Une délégation interservices des territoires est ainsi créée, regroupant la DDEA, la DDSV, le bureau de l'environnement de la Préfecture, et des agents du service départemental de l'architecture et du patrimoine.

C'est notamment vers une suppression des services publics techniques de l'Etat, pourtant largement reconnus par leurs usagers et auxquels les syndicats FSU sont particulièrement attachés, que les orientations actuelles conduisent, **vers une administration réduite à sa dimension de réglementation et de contrôle**, ... et encore assiste-t-on à un allègement des missions de contrôle !

Mobilité des personnels

A partir du second semestre 2007, tous les postes des DDEA ouverts à la mobilité le seront indifféremment dans les deux ministères de l'Agriculture et de l'Équipement. Les CAP concernées des deux ministères seront donc consultées sur les demandes des agents, et un niveau d'arbitrage interministériel va être nécessaire en cas de concurrence entre candidats issus de l'Agriculture et de l'Équipement. Il devrait y avoir trois mouvements par an, pratique Équipement, ce qui suppose que le rythme des réunions CAP de l'Agriculture soit adapté.

La FSU a d'emblée fait remarquer que le projet de note de service, qui nous a été présenté le 15 juin, était muet sur les mobilités internes au sein d'une DDEA. Plus grave, il oubliait purement et simplement les agents de catégorie C ! L'administration s'est engagée à compléter le projet pour rajouter la catégorie C, pour préciser les procédures de mobilité interne et les articulations entre CAP nationales (réaffirmées à l'Agriculture) et les CAP locales pour certains corps de l'Équipement.

En réponse à la FSU, l'administration affirme que la répartition numérique des postes entre Agriculture et Équipement au sein des DDEA « ne constituera pas un facteur bloquant » dans la gestion des mobilités.

La FSU dénonce les dérives en matière de mobilité !

La mobilité choisie risque de devenir encore plus un parcours du combattant. Les postes étant ouverts dans chacun des ministères, souvent dans plusieurs corps par ministère, les arbitrages inter-corps et inter-ministères vont se multiplier, avec toute l'opacité sur les motivations des décisions finales. Au final, c'est un véritable affaiblissement et une remise en cause du rôle des CAP et des représentants élus du personnel, un recul dans la défense des droits des agents.

L'avis du chef de service d'accueil va devenir encore plus prépondérant, alors que cela cause déjà bien des difficultés de mutation aux agents de l'Équipement. Au final, c'est le développement de l'opacité, l'absence de critères objectifs et transparents et une soumission des carrières aux choix de l'administration. C'est également le sens donné par les nouveaux textes sur la mise à disposition, permettant aux Préfets de redéployer les personnels quel que soit leur administration d'origine.

On s'éloigne toujours plus des règles du Statut de la Fonction Publique, pour se rapprocher de celles ayant cours dans le privé : entretien d'embauche, production de curriculum vitae dépassant largement le cadre professionnel, ... à quand le recours à des cabinets d'experts, aux tests graphologiques ...???

CTP commun DDEA / DDSV

La mise en place d'un CTP commun DDEA / DDSV est donc actée, mais pour quel dialogue social ?

⇒ **8 novembre 2007** : C'est la date retenue pour la consultation des personnels de la DDEA et de la DDSV dans les 8 départements concernés, en vue de la mise en place d'un CTP commun DDEA / DDSV.

La FSU a dénoncé lors des réunions de concertation nationales l'absence de réel dialogue social. Certes, il y a eu beaucoup de réunions, beaucoup de groupes de travail ou commissions, mais cela n'a été qu'une concertation plus ou moins informelle, sans réelle volonté d'un véritable dialogue social, sans respect des engagements, sans prise en compte des demandes portées par les syndicats au nom des personnels.

Si la mise en place d'un CTP permettra aux représentants du personnel de l'ensemble de la communauté de travail de s'exprimer formellement, encore faut-il que les représentants de l'administration jouent le jeu d'un véritable dialogue social, et ne confine pas le CTP dans un rôle de simple chambre d'enregistrement. Les pratiques doivent changer, la FSU y veillera !

La FSU est intervenue fortement pour que le CTP puisse représenter la diversité des communautés de travail : ex-DDE, ex-DDAF, DDSV. Pour cela, nous avons proposé que le nombre de représentants du personnel dans ces CTP soit transitoirement augmenté, en passant à 15 au lieu de 10. Peine perdue, l'administration et certains syndicats ont refusé catégoriquement !

Et aucune indication n'a été donnée quant aux CHS locaux !

POUR CONFORTER NOTRE ACTION POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE LA DDEA (Agriculture et Équipement) ET DE LA DDSV,

VOTEZ FSU LE 8 NOVEMBRE 2007

- Pour le maintien et le développement des missions de service public, pour le développement de l'emploi public de titulaires avec au moins le maintien des effectifs en place, des recrutements pour remplacer les départs et la titularisation des agents en situation de précarité.
- Pour le respect des garanties liées au Statut de la Fonction Publique, en matière de mobilité notamment.
- Pour l'alignement sur les situations les meilleures en matière de rémunérations, de déroulement de carrières, de reconnaissance des qualifications et leur développement.
- Pour le respect des droits et des acquis sociaux (conditions de travail, prestations d'action sociale, etc.) et leur extension à l'ensemble des personnels concernés par les fusions.